Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 4 (1958)

Heft: 5

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Le 25 mars, vers le soir, la rupture due à l'usure qui s'est produite dans le dispositif hydraulique d'un avion P-16, provoqua la défaillance des commandes. L'avion fut lâché par le pilote. Tous les deux tombèrent dans le lac de Constance. Le pilote fut sauvé par des gamins qui se promenaient sur un pédalo. L'avion fut complètement détruit. Et cette histoire, quelque peu banale, est à l'origine d'une crise de confiance.

Ce n'est qu'après une campagne de presse vigoureuse et un débat interminable au sein des Chambres, que les 434 millions de francs pour la fabrication de 100 avions du type P-16, construction suisse, furent votés. Peu après la fin de la session de printemps, le prototype tomba dans le lac et suivit ainsi le malheureux exemple d'un malheureux précurseur. Entre-temps l'enquête suit son cours, et les premiers résultats communiqués à la presse semblent bien confirmer l'impression que l'armée et le Département militaire tiendront bon et ne lâcheront plus cet avion hautement contesté. Mais la somme qui est en jeu est de taille.

Le 11 mai, le peuple suisse a voté sur son régime fiscal pour la durée de six ans. Cas unique dans le monde : le peuple souverain qui décrète des impôts. Tous les partis dits bourgeois, les radicaux, les conservateurs, les libéraux, les démocrates, les chrétiens-sociaux votent oui ou recommandent au moins le projet, les groupements socialistes et les syndicalistes de tendance socialiste votent non. Théoriquement, on devrait pouvoir compter sur une majorité acceptante. Mais des événements tels que celui du P-16 sont naturellement à même de changer le tableau.

Pourquoi la gauche combat-elle un projet qui a un caractère hautement social et qui fait des concessions remarquables en faveur des petits contribuables ? C'est en grande partie parce que, en 1953, le projet du grand argentier socialiste, Max Weber, fut repoussé par la droite, et maintenant que les socialistes sont en dehors du gouvernement fédéral, ils voient d'un mauvais œil l'éventuel succès d'un chef radical du Département des finances.

Avant même que cette votation fédérale ait eu lieu, le Conseil fédéral a fixé une seconde votation pour le 6 juillet, cette fois sur l'article constitutionnel sur le film et la construction de routes nationales et véritables autostrades.

Tandis que les routes nationales sont partout acceptées comme une nécessité, l'intervention de l'Etat en faveur du film, le subventionnement des films culturels, la favorisation du film suisse et la réglementation des importations, ainsi que le système concessionnaire des cinémas, trouvent une certaine opposition de la part des ultra-libéraux qui contestent à l'Etat toute compétence d'intervenir là où la seule concurrence serait appelée à résoudre les problèmes. Mais il est certainement prématuré de vouloir donner un pronostic maintenant que toutes les énergies politiques se concentrent sur le régime fiscal et la votation du 11 mai.

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un nouveau projet de protection antiaérienne et civile. Le 3 mars 1957, le peuple a refusé d'adhérer à un article constitutionnel et de nouvelles obligations de service en y englobant les femmes. Mais le lendemain, le gouvernement déclara solennellement que la protection civile ne pourrait pas simplement être liquidée et qu'elle reste un devoir public. Aujourd'hui, l'on se borne à proposer une solution pour 5 ans, provisoire, faisant abstraction d'un service obligatoire féminin et se basant sur la collaboration volontaire des femmes, mais en soumettant tous les hommes aptes, entre 20 et 60 ans, et n'appartenant pas à l'armée de s'inscrire dans les unités de la protection civile. Pour le moment le gouvernement ne prévoit que des cours de cadres, les hommes du rang n'étant convoqués qu'en temps de tension et crise internationale. Mais même cette solution provisoire doit être soumise à un référendum facultatif. 30.000 citoyens peuvent donc demander un plébicite, et si tel est le cas cet innocent projet est mis en danger.

L'ouverture de la Foire suisse à Bâle, a, une fois de plus, montré la force de l'économie suisse. Quelques jours plus tard la Confédération a publié ses comptes pour 1957, suivis par les résultats fiscaux du premier trimestre 1958. Partout la conjoncture fiscale reflète la conjoncture économique, et si les Suisses observent d'un œil vigilant les tendances anglo-américaines, ils doivent honnêtement avouer que la Suisse ne subit encore aucun signe précurseur d'une crise ou « récession ».

La Suisse verra-t-elle une conférence des grands sur son territoire ? Si tel est le cas le pays et le gouvernement feront tout ce dont ils sont capables pour créer un cadre agréable à cette conférence. Mais en réalité l'intérêt de l'opinion publique est minime pour des problèmes qui chauffent les esprits ailleurs, tels que les armes atomiques, les essais nucléaires, la conversation entre l'Est et l'Ouest. La Suisse a généreusement reçu le ministre autrichien de la défense, Ferdinand Graf, qui, accompagné de ses collaborateurs les plus proches, est venu étudier l'armée des milices, et elle se prépare à recevoir le Président autrichien de la République, au mois de mai. M. Max Petitpierre, chef du Département politique, a profité de la trêve des confiseurs pour faire un voyage en Grèce où le ministre des Affaires étrangères helvétiques a enfin pu se promener dans le pays de ses prédilections littéraires et archéologiques avant de retourner au Palais fédéral. C'est là une excellente habitude que prennent les membres du Conseil fédéral, autrefois timidement restant en Suisse ou bien ne se rendant à l'étranger que dans le plus strict incognito. Depuis que M. Giuseppe Lepori s'est acheminé vers les Indes, ils prennent goût aux voyages qui sont le pain quotidien d'un homme politique européen moderne.

Reste la tradition ferme que le Président ne quitte pas le pays pendant son exercice. M. Thomas Holenstein, grand amateur de Paris, et dont l'épouse est Suédoise d'origine, parlant trois langues, rattrapera certainement ce qu'il manque, en 1958, car cet homme clairvoyant et d'un esprit ouvert aime les contacts internationaux et s'intéresse vivement aux choses et peuples en dehors des frontières suisses.

Hermann BOESCHENSTEIN (*Berne*).

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, Xe. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 500
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 92.608. — Dépôt légal : II-1958 N° 32/1958
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.
Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17bis, quai Voltaire